



CSE FORMATION INITIALE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PROGRAMME DE FORMATION
BUS40



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

35 heures



TARIF INTER

5 450,00 €



TARIF INTRA

Nous consulter



MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

Support de cours, salle et équipement informatique mis à disposition. Plateforme de visioconférence pour les cours à distance. Evaluation des besoins en amont de la formation et adaptation du programme aux attentes. Alternance d'exercices pratiques corrigés, de questionnaires.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs disposant d'une d'expérience minimum de 5 ans sur la thématique enseignée.



MODALITÉ D'ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle en fin de bilan. Cette attestation valide le niveau de progression et les acquis.



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires ou les solutions alternatives.

Délai minimum d'accès à la formation de 15 jours à partir de confirmation du financement.



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du CSE
- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSE
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- Participer à la politique de prévention des risques dans l'entreprise
- Connaître et maîtriser les missions du CSE et de la CSST



PROGRAMME

MODULE 1 – PRÉSENTER ET METTRE EN PLACE DE L'INSTANCE

- Différences par rapport aux anciennes instances
- Négociation du protocole d'accord électoral périmètre de l'élection, parité homme/femme

MODULE 2 – IDENTIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- La présidence du CSE
- Les élus, les heures de délégation, les suppléants
- Bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)
- Les autres membres de droit responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Assurance du CSE
- Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou non aux salariés

MODULE 3 – MESURER L'IMPORTANCE DE SES MISSIONS DE DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL AU CSE

- L'introduction des réclamations des salariés à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- La communication avec l'inspection du travail
- Les consultations obligatoires du CSE
- La prévention et la surveillances des risques physiques et psychiques
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures
- Le droit d'alerte et le droit de retrait
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
- L'identification de la responsabilité de l'employeur dans les accidents

MODULE 4 – S'APPROPRIER LES MOYENS À DISPOSITION DES DÉLÉGUÉS

- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement L'affichage
- Le règlement intérieur
- Les moyens mis à dispositions des élus par l'employeur

MODULE 5 – ORGANISER LES RÉUNIONS DU CSE

- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Le compte rendu des réunions

MODULE 6 – METTRE EN PLACE LES COMMISSIONS AU SEIN DU CSE

- Présentation de la nouvelle commission santé et sécurité et conditions de travail
- Autres commissions logement, égalité, formation